

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

PREAVIS MUNICIPAL 2021-2026 No. 48 Budget 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES FINANCES (COFIN)

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Anne Beck
 Valérie Schlup
 Susete Ulliel (absente le 28.10)

MM. Edouard Dubuis
 Christian Joly (Président)
 Alexandre Sobredo (absent les 9.10 et 25.11)
 Federico Rapini (Rapporteur, absent les 4 et 5.11)

s'est penchée en dates des 9 et 28 octobre ainsi que des 4, 5, 18 et 25 novembre sur le Préavis municipal 48 / 2021-2026 concernant le budget de fonctionnement 2025. Lors de la première séance susmentionnée, Mme la Syndique Monique Choulât-Pugnale et Mme Sonia Pereira-Fernandes (boursière adjointe) ont présenté les grandes lignes du budget 2025 et répondu aux questions y relatives. Au fil des séances, la Cofin a également rencontré l'ensemble des Municipales et le Municipal afin de leur adresser des questions liées à leur dicastère respectif. Nous souhaitons remercier vivement la Municipalité pour sa grande disponibilité tout au long de l'examen de ce budget, notamment pour avoir organisé une présentation sur les tenants et les aboutissants de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) avec Mmes la Syndique et Marielle Vontobel (boursière communale).

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui a la charge d'examiner le budget.

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat la Commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2024 et comptes 2023 et 2022
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires

La Commission s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue au budget pouvait être justifiée.

Introduction

Le budget 2025 de la commune de Rolle présente des comptes déficitaires de CHF 6'719'323.-, soit une « amélioration » de quelque CHF 700'000.- par rapport au budget 2024.

Les recettes fiscales sont estimées à CHF 38'900'182.- au budget 2025, soit en diminution de plus de CHF 12'000'000.- (-24%) par rapport au budget 2024. Les recettes de la commune diminuent de près de CHF 1'500'000.- (-7%) pour les personnes physiques et de plus de CHF 11'800'000.- pour les personnes morales. Un regain d'environ CHF 1'200'000.- sur les impôts divers permet de réduire quelque peu la chute des recettes.

A noter que la marge d'autofinancement brute, qui détermine la capacité de la Commune à financer notamment ses investissements, est négative à hauteur de CHF 3'665'820.-, ce qui est habituel pour les exercices budgétaires rollois.

NPIV

En raison de la forte variation des recettes fiscales de Rolle, il est très difficile de calculer l'impact de la première année de mise en œuvre de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) sur les comptes de la commune. Les diverses simulations fournies par le canton lors de l'élaboration de la NPIV et de son débat au Grand conseil évoquaient un gain net pour Rolle de l'ordre de CHF 2'800'000.-. En toute logique, la comparaison des chiffres budgétaires 2024-2025 devrait nous fournir une indication du bénéfice effectif de la NPIV pour Rolle, or, l'amélioration visible n'est que de CHF 700'000.- sans démontrer que ce soit dû uniquement aux nouveaux calculs péréquatifs.

La Cofin regrette que les services cantonaux n'aient pas fourni une simulation dynamique des effets à moyen terme de la NPIV sur la commune, ce qui aurait permis d'avoir de la visibilité et une meilleure idée de l'impact réel de cette péréquation, qui – en l'état actuel – ne semble pas du tout apporter les bénéfices escomptés pour Rolle.

Commentaires

De manière générale, la Cofin constate une amélioration dans la communication avec la Municipalité, qui s'est montrée bien préparée et a fourni des commentaires et des réponses de manière pertinente, assez rapidement. Par le passé, il est parfois arrivé que certains éclaircissements demandés lors de l'examen du budget par la Cofin ne parviennent que lors du débat en plénière. Cela ne semble pas être le cas cette fois-ci.

Lors des débats en commission, des voix se sont néanmoins élevées pour demander à la Municipalité de s'approprier véritablement cet exercice budgétaire. Le budget constitue un important outil de gestion, un instrument que la Municipalité ne semble pas utiliser à son plein potentiel au regard de la copie rendue pour l'année 2025. Etablir un budget ne se limite pas à additionner des chiffres. La Cofin encourage ainsi la Municipalité à utiliser cet outil de manière

dynamique, en adoptant une vision globale et stratégique au niveau des services, voire des dicastères, couplée à une implication accrue des membres de la Municipalité.

La minorité de la Cofin regrette pour sa part la passivité de la Municipalité, qui présente au Conseil un budget 2025 fortement déficitaire sans lancer la moindre réflexion sur l'augmentation des revenus du ménage communal (la marge de manœuvre étant infime au niveau des dépenses).

La question des montants alloués à des études — un sujet récurrent dans le cadre de l'examen du budget — a fait l'objet une nouvelle fois de discussions nourries. Le bien-fondé du recours à des études, par exemple dans le cadre d'acquisitions, a interpellé la Cofin. Il est également apparu que le compte "Etudes, plans commissions/ Etudes et planification" (4210.318542) a connu une augmentation budgétaire de CHF 50'000.-

La Cofin a également débattu de la pertinence des évaluations fournies par la Commune visant à réduire la consommation d'électricité chez les particuliers et les entreprises (compte 4100.306900, Service énergie, développement durable / Frais divers), l'offre émanant de prestataires privés étant déjà pléthorique. Au regard de la faible demande, ne faudrait-il pas se concentrer sur les mesures du Plan Climat produisant des résultats probants au bénéfice direct de la Commune ?

Après avoir relevé plusieurs erreurs dans le budget 2025, la Cofin attire l'attention de la Commission permanente de gestion (Cogest) sur la gestion des immeubles de la Commune par la régie titulaire du mandat. Il pourrait s'avérer utile et pertinent d'examiner la situation.

Amendements

Le budget étant l'outil de gestion permettant au Conseil communal de prendre position avant que des dépenses ne soient effectuées d'une part et étant donné la situation financière assez tendue de la commune d'autre part, la Commission des finances propose les amendements suivants :

Amendement 1

4000.318500 - Services techniques et secrétariat / Honoraires

Comme déjà évoqué lors du budget 2024, le fait de mettre dans le budget des montants qui sont traités par voie de préavis, mais qui ne sont pas encore acceptés par le Conseil, pose quelques problèmes de clarté quant à la décision relative à ces dépenses.

Ce compte comporte le montant de CHF 46'200.- qui est déjà traité dans le cadre du PM 47 Crédit d'étude pour le parc Veyrassat. La Commission des finances propose par **3 voix pour et 3 absentions** de retirer ce montant du budget 2025 afin de laisser toute liberté au Conseil lors du traitement du préavis.

Amendement 2

4300.318500 - Réseau routier / Honoraires

La hausse importante de ce compte concerne un projet d'étude pour la gestion du trafic aux abords de l'école du Maupas. A la connaissance de la Commission des finances, si l'endroit

est parfois congestionné aux heures de pointe, il ne semble pas à la majorité de la Commission qu'il soit accidentogène pour autant.

Cette zone, certes relativement exiguë, est déjà limitée à 30 km/h et des aménagements de trafic ont été effectués dès la réalisation de l'école. Si aujourd'hui il y a plus (trop) d'enfants qui se rendent à l'école en voiture, augmenter les capacités de trafic ou de parcage ne va en rien améliorer la situation, bien au contraire. On risque de favoriser encore plus les trajets en voiture ce qui n'est pas du tout prévu dans le programme de législature.

Par 3 voix contre 3, la Commission des finances propose de retirer CHF 40'000.- du budget de ce compte.

Amendement 3

4310.314300 - Eclairage public / Entretien signalisation routière et éclairage public

Ce compte contient une dépense importante de CHF 40'000.- pour le remplacement de l'éclairage de l'île de la Harpe. Ceci comprend le passage à la technologie LED et doit amener une baisse tant de la consommation électrique que de la pollution lumineuse. Toutefois, les heures d'allumage ont été réduites lors de la dernière crise énergétique, sans contestation de la population semble-t-il, ce qui a déjà réduit la consommation de cet éclairage d'agrément. Quant à la réduction de la pollution lumineuse, il s'agirait plutôt de supprimer l'éclairage d'agrément plutôt que de le rénover. Demeurent réservés les éventuels moyens de lutte contre la colonisation de l'île par les cormorans.

Pour ces raisons, la Commission des finances propose par **3 voix, contre 2 et une abstention** de retirer le montant de 40'000.- du budget 2025.

Amendement 4

4400.314510 - Espaces verts, cimetière, île, fontaines / Entretien île de la Harpe

Un montant de 48'000.- est prévu pour la réfection de l'obélisque. Au vu du faible nombre de visiteurs de l'île à même de pouvoir admirer l'obélisque de suffisamment près pour en apprécier la finesse des détails, cette dépense ne semble pas nécessaire pour la Commission des finances qui propose par **3 voix pour et 3 abstentions** de reporter ce montant au-delà de 2025.

Amendement 5

4600.318500 - Réseau d'égouts, épuration / Honoraires

Dans ce compte un montant de CHF 20'000.- a été compté à double concernant l'étude du bassin versant du Famolens également dans le compte 4720.318500 Honoraires.

La Commission des finances demande à l'**unanimité** de retirer le montant CHF 20'000.- du compte 4600.318500.

Amendement 6

4720.314700 - Rives lac et cours d'eau / Entretien ports, cours d'eau, lacs et ouvrages de protection

Idem que 4600.318500, un montant de CHF 10'000.- compté à double dans 4720.318500.

La Commission des finances demande à l'**unanimité** de retirer le montant CHF 10'000.- du compte 4720.314700.

Récapitulatif des amendements et de leur impact :

Numéro d'amendement	No. de compte	Compte	Budget selon préavis	Budget amendé	Variation de charges et revenus
1	4000.318500	Services techniques et secrétariat / Honoraires	115 700 CHF	69 500 CHF	-46 200 CHF
2	4300.318500	Réseau routier / Honoraires	60 000 CHF	20 000 CHF	-40 000 CHF
3	4310.314300	Eclairage public / Entretien signalisation routière et éclairage public	120 000 CHF	80 000 CHF	-40 000 CHF
4	4400.314510	Espaces verts, cimetière, île, fontaines / Entretien île de la Harpe	59 000 CHF	11 000 CHF	-48 000 CHF
5	4600.318500	Réseau d'égouts, épuration / Honoraires	50 000 CHF	30 000 CHF	-20 000 CHF
6	4720.314700	Rives lac et cours d'eau / Entretien ports, cours d'eau, lacs et ouvrages de protection	18 000 CHF	8 000 CHF	-10 000 CHF
Total réduction des charges					204 200 CHF
Total augmentation des revenus					0 CHF
Total impact global sur l'excédent de charges					-204 200 CHF

Conclusions

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est par **3 voix pour contre 2 et une abstention** que la Commission permanente des finances vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2021-2026/No. 48 de la Municipalité du 4 novembre 2024

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2025 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de charges de 6'515'123 CHF

Au nom de la Commission permanente des finances :

Rolle, le 28.11 2024

Le Président



Christian Joly

Le Rapporteur



Federico Rapini